



SUB GALATEE LE CHESNAY 78
Plongée Sous-marine / Hockey Subaquatique
Affiliation FFESSM N° 07780308

Le Chesnay le 30 mars 2000
Mise à jour le 2 avril 2007

Charte "Moniteur bénévole" du Sub Galatée Le Chesnay

TOUT l'encadrement du club Sub Galatée est basé sur le **bénévolat**.

Adhérer au club et entrer dans la palanquée des moniteurs signifient : **Accepter et se conformer à cet esprit de moniteur bénévole.**

Le fruit du bénévolat est la richesse collective du club qui appartient à tous, adhérents et moniteurs, et doit se transmettre dans le temps.

Le Bénévolat signifie également, qu'aucun moniteur, quel que soit son niveau, **ne peut prétendre à rémunération, ni percevoir de salaire.**

LES ENGAGEMENTS DU MONITEUR

- D'une façon générale être à la disposition du club et de ses adhérents.
- Participer aux formations dispensées par le club de façon régulière et pérenne.
- Assurer une fois par an au minimum, l'encadrement d'une formation à la fosse, en fonction de ses prérogatives.
 - Encadrer lors sorties en milieu naturel, organisées par le club.
- Motiver et inciter un maximum d'adhérents à participer aux diverses activités organisées par le club (Entraînements piscine, fosse ou milieu naturel, sorties plongées, randonnées aquatiques, passage de brevets, fêtes et animations diverses).
- Animer les différentes sections du club (Apnée, nage avec palme, audio/vidéo, hockey, bio,...).
 - **Recycler régulièrement ses connaissances (technique, secourisme...)**

LES REMERCIEMENTS DU SUBGALATEE

Dans la limite du budget voté à l'assemblée générale, le club accorde une cotisation réduite aux moniteurs qui respectent **notoirement une bonne part de ces engagements.**

Cette réduction n'est accordée qu'après une année de bons et loyaux services au sein de notre association.

Dans la limite du budget voté en assemblée générale, le club octroie **une subvention aux moniteurs** qui participent à l'encadrement lors des sorties gérées par le club.

Cette démarche a pour but :

- De remercier les moniteurs qui s'investissent pour les plongeurs nécessitant un encadrement plutôt que de chercher à plonger dans le seul souci d'un plaisir purement personnel.
- D'inciter tous les plongeurs à se former pour venir grossir les rangs des moniteurs bénévoles du club.

Pour un moniteur subventionné, elle couvre au maximum l'intégralité du prix des plongées.

Elle n'est pas un dû.

La subvention est accordée à un nombre volontairement limité de moniteurs (en général 6), pour ne pas trop grever le coût des sorties.

C'est le directeur technique qui détermine, pour chaque sortie, les moniteurs subventionnés.

Par équité, il essaye d'effectuer une rotation des moniteurs subventionnés dans la liste complète des moniteurs potentiels du club.

Cette rotation se répartit sur toutes les sorties organisées par le club dans l'année sportive.

ENCADRER C'EST

- Accepter d'emmenner des débutants, des niveaux 1 sur une roche à quelques mètres même si le site comme "La Gabinière" permettrait de se faire plaisir.
- S'occuper d'une personne qui a des difficultés à descendre et/ou qui termine son 12 litres en quelques minutes, etc.

Chaque moniteur doit en priorité assurer la sécurité et respecter les prérogatives que le niveau de plongée des plongeurs, impose.

Etre le Guide de palanquée d'un groupe de plongeurs autonomes pour une plongée loisir, ne veut pas dire faire de l'encadrement.

TOUJOURS SE RAPPELER QUE

- Un moniteur c'est quelqu'un qui sait donner.
- Le plaisir que l'enseignement de la plongée lui apporte contribue à son épanouissement personnel
- Sans élève, il n'y a point de Moniteur ☺.

